

BON DE SOUSCRIPTION

Chapelle du Bout de la Rue à LACAVE (Ariège)

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 A – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4
Retrouvez-nous sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16

Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la valorisation de la chapelle du Bout de la Rue à LACAVE et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – chapelle de Lacave (09160) »

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable** (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
 - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)** (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)

NOM ou SOCIETE :

Adresse : CP Ville :

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



Au sud du département de l'Ariège, dans le Couserans et plus particulièrement en Bas-Salat, le village de Lacave détient au centre de son bourg, un petit édifice religieux dénommé chapelle de la Vierge ou chapelle du Bout de la Rue. Erigé dans les années qui ont suivi la terrible épidémie de choléra de 1854, ce monument subissait, il y a encore quelques mois, l'usure du temps et nécessitait une urgente sauvegarde. En effet, malgré des travaux de consolidation entrepris en 1939 et une reprise des peintures en 1980, cette chapelle n'avait pas été encore rénovée dans sa globalité. En 2015, un programme général de restauration et de valorisation a pu être entrepris, principalement grâce au généreux et précieux concours d'une personne mécène.

Aujourd'hui, une ultime étape de rénovation reste à effectuer afin de parfaire la remise en valeur de cette chapelle de la Vierge. Grâce à cette souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine, vous pouvez apporter votre aide et votre contribution à cette opération patrimoniale emblématique.